



Carte visa premier et retour anticipé de l'assuré

Par **steven972**, le **26/01/2009** à **17:58**

bonjour,

je suis titulaire d'une carte VISA Premier. J'étais en vacances cet été au Costa Rica en routard et j'ai appris le décès de mon petit frère un dimanche soir. Nous étions à la frontière du Panama (pas de téléphone). La cérémonie ayant lieu le mercredi je devais absolument arriver à Paris le mardi après-midi. J'ai donc pris un vol pour Orly en passant par Madrid.

Une fois en métropole, j'ai contacté le service Visa Premier pour me faire rembourser ce "retour anticipé dû à un décès dans la famille" conformément au règlement.

La société d'assurance (Europ Assistance) me répond qu'il fallait que je les prévienne depuis le Costa Rica ! et refuse donc de me rembourser.

Ma conseillère Caisse d'épargne me soutient également sur ma position.

D'autant plus que le règlement précise "l'assuré doit contacter le service premier sauf cas fortuit ou de force majeure"

Que puis-je faire ?